

## PRO SAILING TOUR 2023

### AVIS DE COURSE

#### PREAMBULE

La société UPSWINGPROD, dont le siège est situé 44 Boulevard Magenta 75010 Paris, et représentée par Monsieur Julien Mauriat, Directeur Général Associé, est une agence de marketing sportif et propriétaire des droits du PRO SAILING TOUR qui consiste à un circuit destiné exclusivement aux bateaux de la Classe Ocean Fifty.

L'épreuve est organisée par UPSWINGPROD, l'Autorité Organisatrice (AO) sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile).

---

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

*On entend par Episode une Etape.*

*NA signifie Non Applicable.*

---

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2021-2024
- 1.2. la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV. Les horaires seront précisés dans les IC de chaque Episode.
- 1.3. les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) RSO 2
- 1.4. Les règles de Classe Ocean Fifty,
- 1.5. Le cahier des charges sportif Ocean Fifty – Pro Sailing Tour 2023,
- 1.6. Les règlements fédéraux
- 1.7. l'Annexe WP s'applique lorsque des waypoints virtuels sont utilisés comme marque de parcours.

#### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles au plus tard 72h avant le 1er départ de chaque Episode.
- 2.2. L'annexe parcours sera communiquée au moins 15 jours avant chaque Episode.
- 2.3. Les IC seront disponibles en version électronique uniquement.

#### 3. COMMUNICATION

- 3.1. Un tableau officiel d'information sera mis en ligne et consultable via Whatsapp.
- 3.2. [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

#### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. Le PRO SAILING TOUR 2023 est ouvert à la Classe OCEAN FIFTY exclusivement.
- 4.2. Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1. Chaque membre de l'équipage, y compris les étrangers, devra être en possession d'une Licence Club FFVoile 2023 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, lors des contrôles du 1<sup>er</sup> Episode. Chaque nouveau membre d'équipage sur les autres épisodes devra présenter sa licence FFVoile compétition lors des contrôles préalables au dit épisode.

- 4.2.2. Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de Classe OCEAN FIFTY et les RSO 2.
- 4.3. Les inscriptions au Pro Sailing Tour 2023 seront ouvertes à compter du 25 mars 2023 pour l'ensemble du circuit en remplissant le formulaire d'inscription en Annexe I, et en le renvoyant par email à Margot Salaun : [margot.salaun@keneo.com](mailto:margot.salaun@keneo.com)
- 4.4. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription, et être en règle avec les textes qui régissent la Classe OCEAN FIFTY.
- 4.5. Nombre d'équipiers
- 4.5.1. Lors de l'inscription du bateau à la compétition dans chaque ville Etape où se déroule l'Episode, le skipper ou le chef de bord confirmera la constitution de son équipage pour la course offshore. Le nombre d'équipiers est fixé à 3 et 1 media-man conformément aux règles de classe et au cahier de charges sportif Ocean Fifty – Pro Sailing Tour.
- 4.5.2. Un invité de l'Autorité Organisatrice (AO) pourra être embarqué à bord pendant les courses Inshores (coef. 0). Cet invité devra être en possession, soit d'une licence annuelle ou temporaire (le certificat médical n'est pas obligatoire), soit d'une licence 2023 Compétition. L'invité ne participe en aucun cas aux manœuvres.

## 5. DROITS A PAYER

Pour toute inscription avant le 15 avril 2023 : aucun droit à payer.

Au-delà du 15 avril 2023, les droits d'inscription s'élèvent à 10 000 EUR HT + TVA

Chaque bateau doit s'acquitter d'une caution de €2 800 qui devra être déposée sous forme de chèque à l'ordre de UPSWINGPROD pour le matériel confié, au plus tard lors de l'inscription, à La Seyne-sur-Mer. La liste de l'équipement confié est détaillé en Annexe II.

## 6. PUBLICITE

6.1. [DP] [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] Des stickers et des pavillons de course seront fournis à chaque bateau à La Seyne-sur-Mer le mardi 9 mai au matin. Ces marquages devront être apposés selon un plan de pose et portés conformément aux Règles de Classe C3 pendant toute la durée du Pro Sailing Tour 2023.

## 7. NA

## 8. PROGRAMME

Le circuit PRO SAILING TOUR 2023 se déroule sur un Prologue, trois Episodes et un Postlogue.

Un Avenant à l'Avis de Course sera publié au moins 15 jours avant chaque Episode définissant le programme détaillé de l'Episode.

### • Prologue / Episode 1 LA-SEYNE-SUR-MER

- Dimanche 7 mai 2023 Début accueil des bateaux
- Mardi 9 mai 09h30 – début des contrôles sécurité
- Mercredi 10 mai 2023 09h00 – tous les bateaux à quai – suite des contrôles  
09h30 – début des activations de la journée (programme à définir)
- Jeudi 11 mai 09h30 – 12h00 activation à quai – suite contrôle  
13h00 – Inshores (runs et/ou côtiers) coef. 0  
17h30 – retour à quai
- Vendredi 12 mai 11h00 – Inshores (runs et/ou côtiers) – coef. 0  
15h00 – départ Episode 1 « La Seyne-sur-Mer – Bonifacio » – coef. 2\*

### • Episode #2 BONIFACIO - ALGHERO

- Dimanche 14 mai matinée ETA Episode 1 « La Seyne-sur-Mer – Bonifacio »
- Lundi 15 mai Activation à quai – Soirée remise des prix Episode 1
- Mardi 16 mai 11h00 – Inshores (2 à 3 côtiers) – coef. 0
- Mercredi 17 mai 14h00 – départ Episode 2 « DEFI 24 heures Bonifacio – Alghero » - coef. 1\*
- Jeudi 18 mai 14h00 – ETA ALGHERO
- Vendredi 19 mai activation à quai
- Samedi 20 mai 11h00 – Inshores (runs et/ou côtiers) – coef. 0  
Soirée Remise des Prix Episode #2 BONIFACIO - ALGHERO

- **Episode #3 ALGERO – BREST (FINAL RUSH)**

- Dimanche 21 mai 17h00 – départ Episode 3 « ALGERO – BREST » - coef. 3\*
- Samedi 27 mai ETA Brest

- **Postlogue Brest**

- Dimanche 28 mai Postlogue option 1 (selon ETA)  
Soirée Remise des Prix
- Lundi 29 mai Postlogue option 2 (selon ETA)

*\*Nota : Ces coefficients peuvent être modifiés d'un commun accord entre la Classe Ocean Fifty et l'Autorité Organisatrice, et ce jusqu'à la veille du départ de l'Episode 1.*

8.1. Confirmation d'inscription :

Le 1<sup>er</sup> jour de chaque Episode de 09h00 à 12h00, lieu à définir,

8.2. Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve

Voir programme ci-dessus,

8.3. L'heure du signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course de l'Episode sera indiquée dans l'Avenant programme diffusé 15 jours avant l'Episode,

**9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT**

9.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge Ocean Fifty valide au moins 48 heures avant le 1<sup>er</sup> départ de chaque étape.

9.2. [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement tel qu'indiqué dans l'Avenant programme diffusé 15 jours avant l'Episode.

9.3. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment lors de chaque Episode du 1<sup>er</sup> jour de l'épisode 17h00 au dernier jour de l'épisode 18h00

9.4. L'équipement suivant pourra être contrôlé :

- Armement de sécurité RSO 2 + gilets de sauvetage + couteau de sécurité de type coupe-filet
- Voiles
- Liste d'équipage
- Conformité Annexe VII des Règles de Classe OCEAN FIFTY

**10. NA**

**11. LIEU**

11.1. L'annexe PARCOURS des IC pour chaque Episode sera diffusée 15 jours avant chaque Episode, dans l'Avenant programme diffusé 15 jours avant l'Episode. Cet avenant indiquera aussi l'emplacement des zones de course.

**12. PARCOURS**

12.1. L'Annexe PARCOURS des IC pour chaque Episode sera diffusée 15 jours avant chaque Episode,

12.2. En cas de force majeure, le programme pourra être modifié,

**13. SYSTEME DE PENALITE**

**13.1. Jury**

Un jury sera constitué conformément aux règlements fédéraux et le Président du Jury sera présent pendant toute la durée de chaque étape.

**13.2. RCV 44.1**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité qui sera précisée dans les IC.

**14. CLASSEMENT**

14.1. Classement Episode

14.1.1. Classement en temps réel, avec application du système de points à maxima

Le nombre de point attribué au premier sera le nombre d'inscrits à l'Episode + 1 point, puis le nombre de point attribué pour les bateaux suivants va en décroissant.

Pour exemple si 5 bateaux inscrits à un Episode :

- Le 1<sup>er</sup> marque 6 points
- Le 2<sup>ème</sup> marque 5 points
- Le 3<sup>ème</sup> marque 4 points
- Le 4<sup>ème</sup> marque 3 points
- Le 5<sup>ème</sup> marque 2 points

14.1.2 Un bateau qui a été disqualifié dans un incident aboutissant à l'abandon d'un autre bateau suite à blessure ou dommage sérieux sera classé DNE sans instruction pour la course durant laquelle s'est produit l'incident ainsi que pour les courses du même épisode où le bateau ayant subi la blessure ou le dommage sera classé DNC en raison de cette blessure ou de ce dommage. Si le jury l'estime nécessaire, cette décision sera prise à l'issue d'une instruction à terre. Sinon, cette décision sera prise sans instruction. Le jury pourra prolonger cette décision sur les épisodes suivants à l'issue d'une instruction en cas de circonstances exceptionnelles. Ceci modifie la RCV 63.1.

14.1.3 a - Les bateaux classés OCS / DSQ / BFD / DNC./ NSC / DNS / DNF / RET / UFD marquent 1 point.

B - Les bateaux classés DNE marquent 0 point.

14.1.4 Les bateaux à égalité dans une course recevront le nombre de points de la place pour laquelle ces bateaux sont à égalité. Ceci modifie la RCV A7

14.1.5 Coefficient :

Episode 1 « La Seyne sur Mer – Bonifacio »	coefficient 2
Episode 2 « Bonifacio – Alghero »	coefficient 1
Episode 3 « Alghero – Brest” dit FINAL RUSH	coefficient 3

*Nota : Ces coefficients peuvent être modifiés d'un commun accord entre la Classe Ocean Fifty et l'Autorité Organisatrice, et ce jusqu'à la veille du départ de l'Episode 1.*

14.1.6 Aucune course ne peut être retirée pour le classement général d'un Episode,

14.1.7 2 courses devront être validées pour valider chacun des Episodes du Pro Sailing Tour 2023,

## 14.2. Classement PRO SAILING TOUR 2023

14.2.1. Le classement du Pro Sailing Tour 2023 s'effectuera par addition des points du classement général de chaque Episode selon le système de points à maxima.

Le 1 <sup>er</sup>	marque 6 points
Le 2 <sup>ème</sup>	marque 5 points
Le 3 <sup>ème</sup>	marque 4 points
Le 4 <sup>ème</sup>	marque 3 points
Le 5 <sup>ème</sup>	marque 2 points

14.2.2. Coefficient :

- 14.2.2.1. L'épisode 1 est affecté d'un coefficient 2,
- 14.2.2.2. L'épisode 2 est affecté d'un coefficient 1,
- 14.2.2.3. L'épisode 3 est affecté d'un coefficient 3,
- 14.2.2.4. Chaque Episode compte pour le classement général,
- 14.2.2.5. Si un Episode n'a pas lieu, ou si non validé, aucun point n'est attribué pour cet Episode,
- 14.2.2.6. Le vainqueur du Pro Sailing Tour 2023 sera le bateau ayant le plus grand nombre de points au classement général à l'issue de la Grande Finale.

*Nota bene : Ces coefficients peuvent être modifiés d'un commun accord entre la Classe Ocean Fifty et l'Autorité Organisatrice, et ce jusqu'à la veille du départ de l'Episode 1.*

## 15. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon / oriflamme TEAM qui sera remis contre une caution de 100 EUR lors du briefing sécurité bateaux accompagnateurs (cf. Avenant programme de chaque Episode).

## 16. NA

## 17. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux sont accueillis dans chaque ville Etape où se déroule l'Episode à la date indiquée dans l'Avenant Programme.

Ils devront se conformer aux instructions communiquées par l'AO.

## 18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau lors des Episodes, sauf autorisation écrite préalable du comité technique.

## 19. PROTECTION DES DONNEES

### 19.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, ses sponsors, et la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 19.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la l'AO, la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et de ses sponsors. L'AO, la FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

## 20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

## 21. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- 1 trophée par Episode,
- 3 trophées pour le podium du classement général Pro Sailing Tour 2023

## 22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- |                            |                |                    |                                                                                  |
|----------------------------|----------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| • Autorité Organisatrice   | UPSWINGPROD    | +33 01 47 70 44 70 | 44 Boulevard Magenta 75010 Paris                                                 |
| • Direction Générale       | Julien Mauriat | +33 01 47 70 44 70 | <a href="mailto:julien.mauriat@upswingprod.fr">julien.mauriat@upswingprod.fr</a> |
| • Responsable événementiel | Margot Salaun  | +33 07 78 90 58 02 | <a href="mailto:margot.salaun@keneo.com">margot.salaun@keneo.com</a>             |
| • Direction de course      | Gilles Chiorri | +33 06 11 57 43 56 | <a href="mailto:yachtsconsulting@gmail.com">yachtsconsulting@gmail.com</a>       |

## 23. PRISE EN COMPTE RISQUE COVID 19

En s'inscrivant au PRO SAILING TOUR 2023, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment,
- des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, l'AO ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19.
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination.

---

## ANNEXE I

### Fiche d'inscription au PRO SAILING TOUR 2023

à retourner par email à Margot Salaun : [margot.salaun@keneo.com](mailto:margot.salaun@keneo.com)

**Nom de francisation**

**N° Francisation**

**Port d'attache :**

**Nom de course**

**Nom du Skipper**

**Adresse**

**Tél.**

**Email**

**N° de licence FFVoile compétition 2023**

**Nom personne en charge de la communication du Team**

**Tél.**

**Email**

Assurance : joindre un certificat d'assurance du bateau au retour de la fiche d'inscription.

Programme prévisionnel PRO SAILING TOUR 2023

<b>PRO SAILING TOUR 2023</b> V1403_2023															
Mai 2023															
La Seyne sur Mer							Bonifacio				Alghero				
dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
07/05/2023	08/05/2023	09/05/2023	10/05/2023	11/05/2023	12/05/2023	13/05/2023	14/05/2023	15/05/2023	16/05/2023	17/05/2023	18/05/2023	19/05/2023	20/05/2023	21/05/2023	
accueil des bateaux			à quai	après-midi inshores coef. 0	inshores coef. 0 (1 à 2 courses) 15h00 départ La Seyne-Bonifacio	en course	matin ETA Bonifacio	à quai activation	Inshore coef. 0 (2 à 3 courses)	14h00 départ Bonifacio - Alghero	14h00 ETA grande course	à quai activation	inshore coef. 0 (2 à 3 courses)	17h00 départ Alghero - Brest	
Juin 2023															
Alghero - Brest					BREST										
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi								
22/05/2023	23/05/2023	24/05/2023	25/05/2023	26/05/2023	27/05/2023	28/05/2023	29/05/2023								
en mer / en course					ETA Brest	soirée remise Prix	Postlogue								